

COMPTE RENDU

L'an 2015, le 5 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Thoiry s'est réuni dans les lieux ordinaires de ses séances, sur convocation en date du 28 avril 2015 et sous la présidence de Madame Muriel BÉNIER, Maire.

PRESENTS

Mme BÉNIER, Maire ;

M. LAVOUÉ, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjoints ;

M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. SOULARD, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, M. ROMAND-MONNIER, M. JULLIARD, Mme COTIER, Mme BOULENS, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. THOMAS, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. JULLIARD,
Mme BUDZINSKI, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme BOULENS,
Mme TINGUELY, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme COTIER,
Mme FERNANDEZ-GONZALEZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme MARRON.

Secrétaire :

Mme BECHTIGER.

A L'ORDRE DU JOUR :

- Point N° 1** **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 mars 2015.**
- Point N° 2** **Tirage au sort des jurés de cour d'assises au titre de l'année 2016.**
- Point N° 3** **Emplois saisonniers - Création de 7 postes.**
- Point N° 4** **Budget principal 2014 de la ville de Thoiry - Arrêt du Compte de Gestion du Comptable public.**
- Point N° 5** **Approbation du Compte Administratif de l'ordonnateur.**
- Point N° 6** **Modalités d'affectation des résultats de la section de fonctionnement.**
- Point N° 7** **Régularisation comptable Compte 1069 – Budget de la ville de Thoiry.**
- Point N° 8** **Vote d'un budget supplémentaire – Budget 2015.**
- Point N° 9** **Versement d'une subvention à l'Office de Tourisme Pays de Gex / La Faucille – Budget 2015.**
- Point N° 10** **Bilan sur opérations immobilières – Cession de terrains / Acquisitions d'immeubles – Année 2014.**
- Point N° 11** **Budget Annexe 2014 de la forêt communale de Thoiry - Arrêt du Compte de Gestion du Comptable public.**
- Point N° 12** **Approbation du Compte Administratif de l'ordonnateur.**
- Point N° 13** **Modalités d'affectation des résultats de la section de fonctionnement.**
- Point N° 14** **Régularisation comptable Compte 1069 – Budget de la Forêt communale.**
- Point N° 15** **Mise en œuvre d'une décision modificative N° 1 – Budget 2015.**
- Point N° 16** **Mise en œuvre d'un programme de travaux – Budget 2015.**
- Point N° 17** **Demande d'aide à la Région Rhône Alpes pour les travaux sylvicoles.**
- Point N° 18** **Coupe de bois – Année 2015.**
- Point N° 19** **Bilan sur opérations immobilières – Cession de terrains / Acquisitions d'immeubles – Année 2014 – Budget de la forêt communale.**
- Point N° 20** **Demande de subvention au titre de la dotation territoriale pour la construction d'un centre de loisirs.**
- Point N° 21** **Mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour le restaurant scolaire.**
- Point N° 22** **Mise en place d'une grille tarifaire pour les activités du temps périscolaire.**
- Point N° 23** **Promotion des activités sportives et physiques aux écoles publiques – Participation financière de la Ville – 2^e trimestre année scolaire 2014/2015.**
- Point N° 24** **Acceptation du plan de financement pour la réalisation de travaux de génie civil de télécommunication - Rue du Puits Mathieu avec le SIeA.**
- Point N° 25** **Acceptation du plan de financement pour la réalisation de travaux d'électrification - Rue du Puits Mathieu avec le SIeA.**
- Point N° 26** **Acceptation du plan de financement pour la réalisation de travaux d'éclairage public - Rue du Puits Mathieu avec le SIeA.**

Point N°1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2015

Madame le MAIRE appelle les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs éventuelles observations et commentaires suite à la communication du procès-verbal de la séance du 3 mars dernier.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu du 3 mars 2015.

Point N°2

TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES

RECRUTEMENT DES JURES DE COUR D'ASSISES AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Madame le MAIRE indique que Le tirage au sort des personnes devant figurer sur la liste préparatoire communale destinée à permettre l'établissement de la liste annuelle des jurés de cour d'assises étant effectué publiquement, le conseil municipal doit procéder au tirage au sort des 12 jurés d'assises pour l'année 2016 pour la ville de Thoiry, ainsi que de 9 jurés pour le tirage au sort des communes de moins de 1300 habitants, en qualité de bureau centralisateur du Canton, les villes concernées étant : Chezery-Forens, Farges, Leaz, Lelex, Mijoux et Pougny.

Madame le MAIRE rajoute que ce tirage au sort est effectué à partir des listes électorales, et que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit la constitution de la liste, soit 2015 ne seront pas retenues.

Point N°3

RESSOURCES HUMAINES

EMPLOIS SAISONNIERS – CREATION DE 7 POSTES

Madame le MAIRE rappelle que chaque année il est fait appel à des saisonniers pour pallier aux absences des agents en congés annuels pendant la période estivale en particulier pour le service des Espaces Verts, le service Voirie et pour le service Bâtiment.

Madame le MAIRE propose de recruter sept agents au grade d'adjoint technique 2^e classe répartis comme suit :

- Mois de juillet : 1 agent au service Espaces Verts, 1 agent au service Voirie, 2 agents au service Bâtiment,
- Mois d'août : 1 agent au service Espaces Verts, 1 agent au service Voirie et 1 agent au service Bâtiment.

Madame le MAIRE précise que la rémunération de ces agents pourrait être fixée sur la base de l'indice brut 340.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le MAIRE à recruter sept agents au grade d'adjoint technique 2^e classe pour pallier aux absences des agents en congés annuels pendant la période estivale.

Point N°4

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2014 DE LA VILLE DE THOIRY ARRET DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC

Madame le MAIRE rappelle que les dispositions de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable public assignataire de la ville de Thoiry.

En effet, et avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le **compte de gestion** retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable public (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Les résultats du compte de gestion, établi par Messieurs MIENS, LEGAY et PRIORE successivement Chef du Centre des Finances Publiques de Gex pour l'année 2014, et comptable public assignataire de la commune de THOIRY, correspondent à celui du compte administratif, établi par la collectivité, soit le résultat suivant :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	949 262,53 €	6 041 140,39 €	6 990 402,92 €
Recettes	5 809 715,68 €	7 633 189,01 €	13 442 904,69 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 1 592 048,62 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 4 860 453,15 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 6 452 501,77 €

Madame le MAIRE propose de voter et d'arrêter le compte de gestion retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes au titre de l'exercice 2014 du budget principal de la ville de THOIRY comme il est présenté par Messieurs MIENS, LEGAY et PRIORE comptables public successifs.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Vote et arrête le compte de gestion retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes au titre de l'exercice 2014 du budget principal de la ville de THOIRY comme il est présenté par Messieurs MIENS, LEGAY et PRIORE comptables public successifs.

Point N°5

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2014 DE LA VILLE DE THOIRY APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ORDONNATEUR

Madame le MAIRE indique que le compte administratif du budget principal de la ville pour l'exercice 2014 a reçu un avis favorable de la commission municipale en charge du Budget et des Affaires Financières qui s'est réunie le 7 avril dernier.

Madame le MAIRE précise que le rapport de présentation et ses annexes ont été joints à la délibération et rappelle que le résultat du compte administratif de la ville de THOIRY, correspond à celui du compte de gestion établi par Monsieur le comptable public, soit le résultat suivant :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	949 262,53 €	6 041 140,39 €	6 990 402,92 €
Recettes	5 809 715,68 €	7 633 189,01 €	13 442 904,69 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 1 592 048,62 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 4 860 453,15 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 6 452 501,77 €

Ainsi, après lecture, il ressort que la balance du compte administratif du budget principal de la ville pour l'exercice 2014 fait apparaître un **excédent global de clôture de 6 452 501,77 €**. Le montant des dépenses ; 6 990 402.92 € étant inférieur au total des recettes : 13 442 904,69 €.

Conformément aux dispositions règlementaires, ne pouvant participer au vote au cours de la séance où le Conseil Municipal débat sur le compte administratif, Madame le MAIRE se retire et propose d'élire, Monsieur LAVOUE, Adjoint au Maire, Président de séance.

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Elit Monsieur LAVOUE Adjoint au Maire, Président de séance.

- *Madame le Maire se retire.*
- *Monsieur LAVOUE, Président de séance, prend la parole pour l'approbation du compte administratif dressé par Madame BENIER, Maire.*

Monsieur LAVOUE rappelle que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif du budget principal de la ville de THOIRY au titre de l'exercice 2014 dressé par Mme Muriel BENIER, Maire de la ville de THOIRY.

Monsieur LAVOUE précise que les membres du Conseil Municipal se sont fait présenter les budgets primitifs (principal et annexe) et les décisions modificatives de l'exercice considéré et qu'il est donné acte à Madame Muriel BENIER, Maire de la ville de THOIRY, pour la présentation des documents et pièces s'y référant.

Monsieur LAVOUE ajoute que le compte administratif constitue le compte-rendu de la gestion du Maire, en sa qualité d'ordonnateur pour l'exercice écoulé.

Le compte administratif retrace les ouvertures cumulées de crédits en dépenses et en recettes votées par l'assemblée, les dépenses et les recettes effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice écoulé, y compris celles engagées mais non encore payées ou encaissées, et constate les résultats comptables.

A chaque budget correspond donc un compte administratif. Il est obligatoire et obéit aux mêmes principes d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre que le budget. Il obéit aux mêmes règles de forme, de convocation de l'assemblée et de quorum que le budget. Les montants inscrits au compte administratif doivent être en concordance avec ceux figurant au compte de gestion. Le compte de gestion est établi par le receveur municipal et retrace le bilan de la collectivité et les opérations d'encaissement des recettes et de paiement des dépenses effectuées pour le compte de la collectivité.

Contrairement à un budget, qui doit être en équilibre, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes pour chaque section, (fonctionnement et investissements), le compte administratif, qui décrit ce qui s'est effectivement passé, peut constater une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Monsieur LAVOUE rappelle, à nouveau, que le compte administratif de la commune pour l'exercice 2014 établi par Madame le Maire a reçu un avis favorable de la commission municipale chargée du Budget et que le rapport de présentation et des annexes comprennent :

- Une présentation du compte administratif 2014 (budget principal), ventilé par étape budgétaire et chapitre, il est précisé qu'une présentation du compte administratif détaillé par service et article est jointe également.
- Le détail des opérations d'investissement.
- Le récapitulatif des restes à réaliser (dépenses) et des crédits reportés par opération d'investissement.
- Le détail du budget supplémentaire pour l'exercice 2015 intégrant l'affectation de résultat de l'exercice 2014, les restes à réaliser ainsi que les inscriptions nouvelles au budget principal 2015 (dépenses et recettes pour chaque section).
- Une présentation du budget principal 2015 consolidé, ventilé par étape budgétaire et chapitre.

Madame BOULENS demande à quelle commission municipale des Finances ce compte a été approuvé.

Monsieur LAVOUE répond qu'il s'agit de la commission financière du 7 avril 2015.

Monsieur LAVOUE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif de la ville de Thoiry.

- *Retour de Madame le Maire et Présidence, à nouveau, de la séance pour la suite de l'ordre du jour.*

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

**BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2014 DE LA VILLE DE THOIRY
MODALITES D'AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

Madame le MAIRE rappelle la délibération du 05 mai 2015 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif du budget principal de la ville de THOIRY pour l'exercice 2014.

Madame le MAIRE précise que l'assemblée délibérante a la faculté d'affecter tout ou une partie de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, au titre de l'exercice 2014, à l'article 1068 intitulé "Excédents de Fonctionnement Capitalisés", en recettes à la section d'investissement du Budget principal 2015. Ce même résultat de fonctionnement constaté au titre de l'exercice 2014 pouvant, en partie, également abonder les recettes de fonctionnement du Budget principal 2015.

Madame le MAIRE indique que la section de fonctionnement du Budget 2014 de la ville de THOIRY a ainsi dégagé un excédent d'un montant de 1 592 048,62 € d'abord, et qu'il est nécessaire d'affecter une partie de celui-ci, soit la somme de 1 214 612,30 € en recettes d'investissement à l'article 1068, de manière à couvrir au titre de l'année 2015 les dépenses inscrites en reste à réaliser ainsi que les dépenses d'équipements figurant en section d'investissement au budget principal 2015, et la somme de 377 436,32 € en recettes de fonctionnement à l'article 002.

Madame le MAIRE propose donc de l'autoriser à affecter la somme de 1 214 612,30 € correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2014 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement du Budget 2015 de la ville de THOIRY et la somme de 377 436,32 € en recettes de fonctionnement à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le MAIRE à affecter la somme de 1 214 612,30 € correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2014 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement du Budget 2015 de la ville de THOIRY et la somme de 377 436,32 € en recettes de fonctionnement à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement.

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

**REGULARISATION COMPTABLE COMPTE 1069
BUDGET DE LA VILLE DE THOIRY**

Madame le MAIRE informe l'assemblée que Monsieur le Trésorier affectataire du Centre des Finances Publiques de Gex a souhaité rappeler qu'à l'occasion de la réforme de la norme comptable M14 du 01/01/2006 et plus précisément lors de la mise en œuvre de la simplification du rattachement des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) à l'exercice, le compte 1069 a été créé afin d'éviter que le rattachement des charges à l'exercice n'entraîne un accroissement des charges trop important sur l'exercice 2006.

Madame le MAIRE rajoute que si cette procédure a permis de préserver l'équilibre du budget, la charge d'exploitation correspondante n'a jamais été réellement financée alors que les capitaux propres de la ville de Thoiry étaient effectivement minorés par la somme de 116 089.09 €.

L'analyse financière des hauts de bilan nécessite, afin d'assurer la transparence de la situation financière et comptable, un retraitement du compte 1069.

Madame le MAIRE propose donc de procéder à l'émission d'un mandat au compte 1068 de 116 089,09 € (les crédits étant ouverts au budget supplémentaire 2015), la prise en charge de ce mandat permettant d'apurer par crédit du compte 1069.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à procéder à l'émission d'un mandat au compte 1068 de 116 089,09 € (les crédits étant ouverts au budget supplémentaire 2015). La prise en charge de ce mandat permettra d'apurer par crédit le compte 1069.

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

**VOTE D'UN BUDGET SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET PRINCIPAL 2015 DE LA
VILLE DE THOIRY**

Madame le MAIRE rappelle la décision d'approbation de Budget Primitif 2015 de la ville de THOIRY intervenue le 12 janvier 2015, d'une part, et les délibérations du 05

mai 2015, relatives à l'approbation du compte administratif 2014 de la ville de THOIRY et aux modalités d'affectation du résultat 2014 en recettes, à la section d'investissement et à la section de fonctionnement du Budget principal de la ville de THOIRY.

Madame le MAIRE précise qu'il est nécessaire de mettre en œuvre le budget supplémentaire suivant, relative au budget 2015 de la ville de THOIRY, à savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : + 232 616,32 €
Recettes de fonctionnement : + 232 616,32 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement : + 7 686 258,65 €
Recettes d'investissement : + 7 686 258,65 €

Nouveau total budgétisé en fonctionnement : 7 140 250,32 € (Pour mémoire BP voté au 12/01 : 6 907 634 €)

Nouveau total budgétisé en investissement : 8 823 128,01 € (Pour mémoire BP voté au 12/01 : 1 136 923,36 €)

Madame le MAIRE invite l'assemblée à voter au chapitre chaque crédits inscrits en section de fonctionnement et d'investissement et à l'opération les opérations d'investissement.

1) La section de fonctionnement

Vue d'ensemble –Dépenses

Chapitres	Libellés	BS 2015
011	Charges à caractère général	46 551,32 €
014	Atténuation de produits	95 461,00 €
022	Dépenses imprévues	71 464,00 €
65	Autres charges de gestion courante	13 716,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 424,00 €
TOTAL DEPENSES		232 616,32 €

- Vote de l'assemblée délibérante -

Chapitre 011 : Vote unanime

Chapitre 014 : Vote unanime

Chapitre 022 : Vote unanime

Chapitre 65 : Vote unanime

Chapitre 67 : Vote unanime

Vue d'ensemble – Recettes

Chapitres	Libellés	BS 2015
002	Résultat de fonctionnement reporté	377 436,32 €
73	Impôts et taxes	45 180,00 €
74	Dotations et participations	- 190 000,00 €
TOTAL RECETTES		232 616,32 €

- Vote de l'assemblée délibérante -

Chapitre 002 : Vote unanime

Chapitre 73 : Vote unanime

Chapitre 74 : Vote unanime

2) La section d'investissement

Vue d'ensemble – Dépenses

Chapitres	Libellés	BS 2015
020	Dépenses imprévues	54 842,12 €
040	Opérations d'ordre de Transfert entre sections	34 236,00 €
041	Opérations patrimoniales	76 957,20 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	116 089,09 €
20	Immobilisations incorporelles	19 671,40 €
204	Subvention d'équipements versés	23 100,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 243 769,62 €
23	Immobilisations en cours	5 115 793,22 €
27	Autres immobilisations financières	1 800,00 €
TOTAL DEPENSES		7 686 258,65 €

- Vote de l'assemblée délibérante -

Chapitre 020 : Vote unanime

Chapitre 040 : Vote unanime

Chapitre 041 : Vote unanime

Chapitre 10 : Vote unanime

Chapitre 20 : Vote unanime

Chapitre 204 : Vote unanime

Chapitre 21 : Vote unanime

Chapitre 23 : Vote unanime

Chapitre 27 : Vote unanime

Opérations nouvelles :

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 10 Compte 2188 Autres immobilisations corporelles Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0	Acquisition d'un réfrigérateur pour la cuisine du Club des Aînés	975,00 €
Opération 11 Compte 2183 Matériel de bureau et informatique Compte 2313 Constructions Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0	Mise en place d'un système de projection avec écran – Salle du conseil municipal – Acquisition serveur et postes téléphoniques- Fournitures et pose grille défenses et tôle acier bureaux de la Police Municipale	15 244,52 €
Opération 14 Compte 2158 Matériel d'outillage Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0	Acquisition d'un aspirateur professionnel	153,43 €
Opération 17 Compte 2152 installation de voirie Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0	Fourniture et pose d'un portique – Acquisition d'armature de protection des mâts d'éclairage – Parking complexe sportif Acquisition de panneaux de signalisation	16 000,00 €
Opération 21 Compte 2184 Mobilier Compte 2188 Autres immobilisations corporelles Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0	Acquisition de tables et de chaises – Acquisition d'une armoire réfrigérée – Restaurant scolaire	7 453,00 €
Opération 23 Compte 2051 Concessions et droits similaires logiciels/licences Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0	Acquisition d'un logiciel de gestion full web – Bibliothèque	1 651,00 €
Opération 25 Compte 2183 Matériel de bureau et informatique Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0	Acquisition d'une station de travail dédiée à l'application des métiers –Service Communication	3 200,00 €

<p>Opération 26 Compte 2158 Matériel d'outillage</p> <p>Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Acquisition de matériel divers (monobrosse, aspirateur, matériel divers)</p>	<p>6 048,00 €</p>
<p>Opération 30 Compte 21316 Equipement du cimetière</p> <p>Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Fourniture et pose d'un puits de dispersion de cendres</p>	<p>2 000,00 €</p>
<p>Opération 31 Compte 2188 Autres immobilisations corporelles</p> <p>Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Acquisition de matériel dédié aux manifestations communales (enrouleur, tableaux, câbles...)</p>	<p>12 000,00 €</p>
<p>Opération 41 Compte 2041582 Autres groupements bâtiments et installations</p> <p>Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Subvention éclairage public Rue de la Gare, Rue de l'Artisanat, Rue du Mollard versées au SIEA</p>	<p>23 100,00 €</p>
<p>Opération 56 Compte 2313 Constructions</p> <p>Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Installation d'une chaufferie gaz - Eglise</p>	<p>60 000,00 €</p>
<p>Opération 59 Compte 2313 Constructions</p> <p>Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Installation d'un tableau général basse tension dans les vestiaires du stade de football</p>	<p>10 000,00 €</p>

Madame BOULENS indique que la municipalité avait financé une 16^e classe pour le primaire qui n'est pas utilisée et demande s'il y aura la même utilité pour cette 9^e classe, car à priori aucune ouverture de nouvelle classe n'est prévue.

Madame le MAIRE répond que pour l'instant l'Education Nationale n'a pas encore pris de décision par rapport aux effectifs actuels.

Madame le MAIRE rajoute qu'elle n'entend pas prendre le risque de ne pas anticiper l'éventuelle ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée scolaire.

Madame le MAIRE précise également que l'ouverture de cette nouvelle classe est en attente depuis trois ans mais que l'école maternelle « Les Tourterelles » ne fait pas partie des écoles à ouverture de classes certaines.

Madame le MAIRE rappelle que l'ouverture de cette 9^e sera arrêtée par l'Education Nationale après recensement des effectifs à la rentrée de septembre.

<p>Opérations 63 Compte 2313 Constructions</p> <p>Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Travaux aménagement de la 9^{ème} classe Ecole maternelle</p>	<p>70 000,00 €</p>
<p>Opérations 69 Compte 2313 Constructions</p> <p>Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Installation d'une porte sectionnelle au Centre Technique Municipal</p>	<p>8 000,00 €</p>
<p>Opération 77 Compte 2158 Matériel d'outillage voirie</p> <p>Vote pour : 28 Vote contre : Abstention : Mme BOULENS</p>	<p>Acquisition de pistolets TAZER – Police Municipale</p>	<p>4 200,00 €</p>
<p>Opération 84 Compte 2135 Installation générale – Aménagement des Constructions</p> <p>Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Mise en place d'un contrôle d'accès du complexe sportif</p>	<p>35 000 ,00 €</p>
<p>Opérations 98 Compte 2313 Constructions</p> <p>Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Aménagement d'un sanitaire au local sans abri</p>	<p>6 000,00 €</p>

Opération 99 Compte 2152 installation de voirie Vote pour : 28 Vote contre : Abstention : M. ROMAND-MONNIER	Acquisition de mobilier urbain (entrée de ville, tables pique-nique, bancs, corbeilles, barrière forestière...)	30 300,00 €
Opération 101 Compte 2111 Terrains nus Vote pour : 23 Vote contre : Abstentions: Mme COTIER, Mme BOULENS, Mme BUDZINSKI, M. JULLIARD, M. THOMAS et M. ROMAND-MONNIER	Acquisition foncière – Parcelle Coopérative Jura Mont-Blanc	1 500 000,00 €
Opération 102 Compte 2051 Concessions et droits similaires logiciels/licences Compte 2183 Matériel de bureau et informatique Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0	Acquisition de matériel informatique (onduleur, serveur, logiciels ST, intégration des données, acquisition d'ordinateurs - Service Administratif Acquisition d'ordinateurs pour le service enfance/jeunesse	66 176,00 €
Opération 103 Compte 2182 Matériel de transport Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0	Renouvellement d'un véhicule, Acquisition d'une tondeuse autoportée service espaces-verts	50 000,00 €
Opération 105 Compte 2183 Matériel de bureau et informatique Compte 2184 Mobilier Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0	Acquisition de TNI pour les Classes de cycle 3 – Ecole Les Gentianes Acquisition de mobilier pour la 9 ^{ème} classe Ecole maternelle	28 000,00 €
Opération 109 Compte 2184 Mobilier Compte 2188 Autres immobilisations corporelles Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0	Acquisition de 10 instruments de musique dont 2 basson, 2 cor d'harmonie, 1 petit tuba, 1 trombone, 2 hautbois - Acquisition de mobilier – Ecole de musique	7 800,00 €
Opération 136 Compte 2313 Constructions Vote pour : 28 Vote contre : Abstention : Mme BOULENS	Construction d'un bâtiment d'accueil pour les enfants de 3 à 17 ans	3 430 000,00 €

Opération 138 Compte 2315 Installations matériel et outillage Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0	Travaux d'aménagements routiers et réseau divers - Rue du Puits Mathieu	756 400,00 €
Opération 142 Compte 2315 Installations matériel et outillages Techniques Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0	Travaux d'aménagement routiers et réseau divers (Rues de Fenières, de Crozet, Briand Stresemann)	535 000,00 €
Opération 144 Compte 2051 Concessions et droits similaires logiciels/licences Vote pour : 29 Vote contre : 0 Abstention : 0	Acquisition d'un logiciel de suivi Service Enfance/Jeunesse	6 000,00 €

Vue d'ensemble –Recettes

Chapitres	Libellés	BS 2015
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 860 453,15 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	34 236,00 €
041	Opérations patrimoniales	76 957,20 €
10	Dotations, fonds divers	1 214 612,30 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00 €
TOTAL RECETTES		7 686 258,65 €

Chapitre 001 : 29 votes pour

Chapitre 040 : 29 votes pour

Chapitre 041 : 29 votes pour

Chapitre 10 : 29 votes pour

Chapitre 16 : 6 abstentions : Mme COTIER, Mme BOULENS, Mme BUDZINSKI, M. THOMAS, M. JULLIARD et M. ROMAND-MONNIER.

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME PAYS DE GEX / LA FAUCILLE – BUDGET 2015

Monsieur GUIOTON rappelle que par délibération en date du 04 février 2014, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Office du Tourisme du Pays de Gex – La Faucille pour une durée de 2 ans. Cette décision a été matérialisée par la signature d'une convention bipartite.

Conformément à l'article 6 « Participation financière de la collectivité » de cette convention, le montant total de la subvention annuelle est révisable sur la base du calcul suivant :

Nombre d'habitants * 1.60 € et nombre de lits * 8.30 €

Pour l'année 2015, le montant s'élève à 13 716 € (9 001,60 € soit 5 626 habitants*1,60€, pour le nombre d'habitants et 4 714,40 €, soit 568 lits touristiques*8,30 €, pour le nombre de lits touristiques).

Madame le MAIRE propose donc d'accepter le versement d'une subvention au titre de l'exercice budgétaire 2015 pour l'Office du Tourisme Pays de Gex – La Faucille pour un montant de 13 716,00 €.

PAS DE COMMENTAIRES

Le conseil municipal, par 27 voix pour (Madame BENIER, Monsieur LAVOUE, Madame BARRILLIET, Madame MARRON, Monsieur LABRANCHE, Monsieur GUIOTON, Madame LESQUERRE, Monsieur PUGET, Madame GIOVANNONE-EDWARDS, Monsieur PECHOUX, Madame BECHTIGER, Monsieur SOULARD, Monsieur FROMONT, Madame PIETRZYK, Monsieur CESTELE, Monsieur LAGOMANZINI, Madame NIEROZ, Madame FERNANDEZ-GONZALEZ, Madame JONES, Madame CHAVY, Monsieur REGARD-TOURNIER, Monsieur BARRILLIET, Madame TINGUELY, Monsieur THOMAS, Madame BUDZINSKI, Madame COTIER, Mme BOULENS) et 2 abstentions (Monsieur ROMAND-MONNIER et Monsieur JULLIARD),

Accepte le versement d'une subvention au titre de l'exercice budgétaire 2015 pour l'Office du Tourisme Pays de Gex – La Faucille pour un montant de 13 716,00 €.

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

**BILAN SUR OPERATIONS IMMOBILIERES – CESSIION DE TERRAINS /
ACQUISITIONS D'IMMEUBLES – ANNEE 2014**

Madame le MAIRE rappelle que l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, donne obligation au conseil municipal de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville de Thoiry sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2014, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Madame le MAIRE informe que les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2014 sont les suivantes :

Echange de terrain

- **Terrain Billard/Vaissiere** – Section BO N° 174 – Lieu-dit Thoiry (Rue des Marterets) – 20 ca
Montant de la transaction : 2 000,00 €
Montant honoraire notaire : 1 024,68 €

Cession gratuite

- **Parking Dynacité** – Section BN N° 150 – Lieu-dit Le Breu : 00 ha 01 a 61 ca
Montant honoraire notaire : 1 222,54 €

Madame le MAIRE demande d'approuver le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville de Thoiry sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2014, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Monsieur SOULARD demande pourquoi on régularise ces échanges de terrains alors que pour les autres parcelles ce n'est pas encore fait.

Monsieur LAVOUE répond qu'à ce jour certains notaires n'ont pas encore réagi. Pour la rue des Marterets, les projets d'actes restant encore à venir, l'ensemble des pièces ayant été adressées directement auprès des offices notariaux concernés.

Monsieur LAVOUE rajoute que des relances ont été faites mais certains notaires n'ont pas répondu.

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville de Thoiry sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2014, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

**BUDGET ANNEXE 2014 DE LA FORET COMMUNALE DE THOIRY
ARRET DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC**

Madame le MAIRE donne lecture du rapport de présentation et notamment du résultat suivant :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	31 751,90 €	27 346,96 €	59 098,86 €
Recettes	27 026,25 €	55 576,52 €	82 602,77 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 28 229,56 €	
Résultat investissement (déficit)	- 4 725,65 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 23 503,91 €

Madame le MAIRE précise que la balance du compte de gestion de la forêt communale fait apparaître un excédent global de clôture de 23 503,91 €. Le montant des dépenses : 59 098,86 € étant inférieur au total des recettes : 82 602,77€.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Arrête le compte de gestion du comptable public.

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

**BUDGET ANNEXE 2014 DE LA FORET COMMUNALE DE THOIRY
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ORDONNATEUR**

Madame le MAIRE indique que le compte administratif de la forêt communale pour l'exercice 2014 a reçu un avis favorable de la commission municipale en charge du Budget et des Affaires Financières réunie le 07 avril.

Madame le MAIRE donne lecture du rapport de présentation et notamment du résultat suivant :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	31 751,90 €	27 346,96 €	59 098,86 €
Recettes	27 026,25 €	55 576,52 €	82 602,77 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 28 229,56 €	
Résultat investissement (déficit)	- 4 725,65 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 23 503,91 €

Madame le MAIRE précise que la balance du compte administratif de la forêt communale fait apparaître un excédent global de clôture de 23 503,91 €. Le montant des dépenses : 59 098,86 € étant inférieur au total des recettes : 82 602,77€. Conformément aux dispositions réglementaires, ne pouvant participer au vote au cours de la séance où le Conseil Municipal débat sur le compte administratif, **Madame le MAIRE** se retire et propose d'élire, Monsieur LAVOUE, Adjoint au Maire, Président de séance.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Elit Monsieur LAVOUE, Président de séance.

- *Madame le Maire se retire.*
- *Monsieur LAVOUE, Président de séance, prend la parole pour l'approbation du compte administratif dressé par Madame BENIER, Maire.*

Monsieur LAVOUE rappelle, à nouveau, que le compte administratif du budget annexe de la forêt communale pour l'exercice 2014 établi par Madame le Maire a reçu un avis favorable de la commission municipale chargée du Budget et des Affaires

Financières et que le rapport de présentation et des annexes comprennent :

- Une présentation du compte administratif 2014 (budget annexe), ventilé par étape budgétaire et chapitre.
- Le détail de la décision modificative n°1 au budget principal 2015 intégrant l'affectation de résultat de l'exercice 2014 et les inscriptions nouvelles au budget principal 2015 (dépenses et recettes pour chaque section).
- Une présentation du budget annexe 2015, ventilé par étape budgétaire et chapitre.

PAS DE COMMENTAIRES

Monsieur LAVOUE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Approuve le compte administratif de la forêt communale.

- *Retour de Madame le Maire et Président de séance pour la suite de l'ordre du jour.*

Point N°13

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

BUDGET ANNEXE 2014 DE LA FORET COMMUNALE DE THOIRY MODALITES D'AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES

Madame le MAIRE rappelle la délibération du 05 mai 2015 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif du budget annexe de la forêt communale au titre de l'exercice 2014.

Madame le MAIRE précise que l'assemblée délibérante a la faculté d'affecter tout ou une partie de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, au titre de l'exercice 2014, à l'article 1068 intitulé "Excédents de Fonctionnement Capitalisés", en recettes à la section d'investissement du Budget annexe 2015. Ce même résultat de fonctionnement constaté au titre de l'exercice 2014 pouvant, en partie, également abonder les recettes de fonctionnement du Budget annexe 2015.

Madame le MAIRE ajoute que la section de fonctionnement du Budget annexe 2014 de la forêt communale a ainsi dégagé un excédent d'un montant de 28 229,56 € d'abord, et qu'il est nécessaire d'affecter une partie de celui-ci, soit la somme de 16 858,83 € en recettes d'investissement à l'article 1068, de manière à couvrir au titre de l'année 2015 le déficit d'investissement et les nouvelles dépenses d'investissement qui pourront être programmées.

Madame le MAIRE propose donc de l'autoriser à affecter les sommes de 16 858,83 € à l'article 1068 en recettes, section d'investissement, du Budget annexe 2015 de la

forêt communale et de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement constaté de l'exercice 2014 en recettes complémentaires à la section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté » figurant au Budget annexe 2014 pour un montant de 11 370,73 €.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le Maire à affecter les sommes de 16 858,83 € à l'article 1068 en recettes, section d'investissement, du Budget annexe 2015 de la forêt communale et de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement constaté de l'exercice 2014 en recettes complémentaires à la section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté » figurant au Budget annexe 2014 pour un montant de 11 370,73 €.

Point N°14

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

REGULARISATION COMPTABLE COMPTE 1069 – BUDGET DE LA FORET COMMUNALE

Madame le MAIRE informe que Monsieur le trésorier affectataire du Centre des Finances Publiques de Gex a souhaité nous rappeler qu'à l'occasion de la réforme de la norme comptable M14 du 01/01/2006 et plus précisément lors de la mise en œuvre de la simplification du rattachement des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) à l'exercice, le compte 1069 a été créé afin d'éviter que le rattachement des charges à l'exercice n'entraîne un accroissement des charges trop important sur l'exercice 2006.

Si cette procédure a permis de préserver l'équilibre du budget, la charge d'exploitation correspondante n'a jamais été réellement financée alors que les capitaux propres du budget de la forêt communal étaient effectivement minorés par la somme de 9.18 €.

L'analyse financière des hauts de bilan nécessite, afin d'assurer la transparence de la situation financière et comptable, un retraitement du compte 1069.

Madame le MAIRE propose donc de passer l'écriture suivante :

- L'émission d'un mandat au compte 1068 de 9,18 € (les crédits étant ouverts au budget supplémentaire 2015), la prise en charge de ce mandat permettant d'apurer par crédit du compte 1069.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le Maire à procéder à l'émission d'un mandat au compte 1068 de 9,18 € (les crédits étant ouverts au budget supplémentaire 2015), la prise en charge de ce mandat permettant d'apurer par crédit du compte 1069.

Point N°15

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

BUDGET ANNEXE 2014 DE LA FORET COMMUNALE DE THOIRY MISE EN ŒUVRE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE 2015 DE LA FORET COMMUNALE

Madame le MAIRE rappelle la décision d'approbation de Budget Annexe 2015 de la forêt communale intervenue le 12 janvier 2015, d'une part, et les délibérations du 05 mai 2015, relatives à l'approbation du compte administratif 2014 de la Forêt Communale de la ville de THOIRY et aux modalités d'affectation du résultat 2014 en recettes, aux sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe de la forêt communale.

Madame le MAIRE indique qu'il est nécessaire de mettre en œuvre, la décision modificative n°1 suivante, relative au Budget annexe 2015 de la forêt communale, à savoir :

Section de fonctionnement

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	+ 39 525,73 €
<u>Recettes de fonctionnement :</u>	+ 39 525,73 €

Section d'investissement

<u>Dépenses d'investissement :</u>	+ 9 105,52 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	+ 9 105,52 €

Nouveau total budgétisé en fonctionnement : **105 830,90 €** (Pour mémoire BP voté au 12/01 : 66 305.17 €)

Nouveau total budgétisé en investissement : **35 675,73 €** (Pour mémoire BP voté au 12/01 : 26 570.21 €)

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre la décision modificative N°1 au budget annexe 2015 de la forêt communale.

Point N°16

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX – BUDGET 2015

Madame le Maire indique que suite à l'approbation du projet de Budget Primitif de la Forêt Communale, il est nécessaire de mettre en œuvre un nouveau programme de travaux dans le budget de la Forêt Communale. Ce programme est inscrit au BP 2015.

Programme de travaux :

Investissement :

Travaux sylvicoles en futaie irrégulière
23 500,00 € HT

Montant total programme d'investissement : 23 500,00 Euro HT

Fonctionnement :

Etude diverses – Routes forestières Achaumes et Grosse Laudes
660,00 € HT

Entretien parcellaire – traitement manuel parcelles 1, 3, 4, 5
400,00 € HT

Travaux connexes d'infrastructure : entretien des renvois d'eau
3 450,00 € HT

Madame le Maire informe l'assemblée que la réfection de la route forestière des Achaumes et Grosses Laudes pour un montant total proposé de 22 000,00 € HT n'a pas été retenue pour le moment dans le programme de travaux présentés, des études complémentaires préalables devant être réalisées.

Montant total programme de fonctionnement retenu : 4 510,00 € HT

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ce programme de travaux et à le mettre en œuvre consécutivement.

PAS DE COMMENTAIRES

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le Maire à signer ce programme de travaux et à le mettre en œuvre consécutivement.

Point N°17

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

DEMANDE D'AIDE A LA REGION RHONE-ALPES POUR LES TRAVAUX SYLVICOLES 2015.

Madame le MAIRE informe l'assemblée que la ville de Thoiry peut solliciter le concours de la Région Rhône-Alpes pour une aide aux travaux sylvicoles de dégagement et de dépressage sur une surface de 25,40 ha dans les parcelles 12, 20 et 51.

Le pourcentage de l'aide sollicité sur 25,40 ha de la forêt communale est de 30 % sur un montant HT de 23 500 €, soit 7 050 €.

Dépense prévue	Subvention prévue	Montant restant à la charge de la commune
23 500 €	7 050 €	16 450 €

Madame le MAIRE demande de l'autoriser à signer le dossier de demande d'aide sylvicole à la Région Rhône-Alpes 2015.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le Maire à signer le dossier de demande d'aide sylvicole à la Région Rhône-Alpes 2015.

Point N°18

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

COUPE DE BOIS – ANNEE 2015

Madame le MAIRE demande de l'autoriser à demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2015 au martelage des coupes désignées ci-après.

Pour mémoire la forêt communale est composé 509 hectares

COUPES A MARTELER :

Parcelles	Volume estimé en m ³		Destination
	Résineux	Feuillus	
12	290	110	Contrat bois façonné
44	268	47	Vente publique en bloc sur pied
6	25		Contrat bois façonné

Le montant estimé de la vente de bois au cours actuel est estimé à 20 000 €.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le Maire à demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2015 au martelage des coupes désignées ci-dessus.

Point N°19

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

BILAN SUR OPERATIONS IMMOBILIERES – CESSION DE TERRAINS / ACQUISITIONS D'IMMEUBLES – BUDGET DE LA FORET COMMUNAL ANNEE 2014

Madame le MAIRE rappelle que l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, donne obligation au Conseil Municipal de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville de Thoiry sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2014, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Madame le MAIRE informe que les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2014 sont les suivantes :

Acquisition d'une parcelle forestière :

- **Terrain** – Section A N°36 – à Thoiry (En Fieu) – 38 ca
Montant de la transaction : 2 431 €
Montant publicité foncière : 27 €

Madame le MAIRE demande d'approuver le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par le budget de la forêt communale sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2014, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par le budget de la forêt communale sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2014, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Point N°20

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION TERRITORIALE
AUPRES CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
STRUCTURE D'ACCUEIL POUR MINEURS (3-17 ANS)**

Monsieur PUGET rappelle que le projet de construction d'un centre de loisirs, d'un espace jeunes et d'une salle de restauration collective figure au budget pour l'année 2015.

Ce projet consiste en la construction d'un bâtiment d'une surface de plancher d'environ 1 300 m² sur un seul niveau, dédié à l'Accueil de Loisirs et à l'Espace Jeune, sa capacité sera de 199 personnes (personnel compris).

Ce bâtiment sera organisé pour accueillir dans les meilleures conditions les différentes tranches d'âge de public accueilli (3 – 6 ans, 6 – 8 ans, 9 – 11 ans et 12 – 17 ans).

Dans ce cadre, une procédure de jury de concours a été engagée pour permettre le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux d'études techniques, économiste...) qui sera en charge du suivi et de la réalisation de ce chantier.

Le 17 mars 2015 s'est réuni pour la première fois le jury composé de membres du Conseil Municipal élus et de professionnels ayant compétences en la matière. Quarante-six (46) dossiers de candidatures ont été examinés et 3 candidats ont été retenus lors de cette réunion.

Le dossier technique leur a été envoyé, une visite des lieux a été organisée le mardi 07 avril pour permettre à chaque équipe de poser les questions nécessaires.

Le jury de concours se réunira une deuxième fois à la fin du mois de mai pour procéder au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate.

Le bâtiment disposera d'un espace de restauration d'une capacité de 100 places.

L'enveloppe budgétaire allouée pour cette opération au titre de l'exercice 2015 est arrêtée à la somme de 3 330 000 € HT.

Le programme de travaux s'établit à 2 920 000 € HT, auquel s'ajoute 340 000 € H.T. au titre de la maîtrise d'œuvre et 70 000 € HT au titre des autres bureaux d'étude (Mission SPS, contrôle technique, étude de sol, géomètre) soit un total de 3 330 000 € HT.

Ce programme peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre de la Dotation Territoriale 2016 selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses			Recettes		
Intitulé	Montant H.T. en €	En %	Intitulé	Montant H.T. en €	En %
Maitrise d'œuvre	340 000	10,21	Autofinancement	3 180 000	95,5
Autres bureaux d'études	70 000	2,10			
Travaux	2 920 000	87,69	Co-financements demandés		
			Dotation Territoriale	150 000	4,50
Total	3 330 000	100	Total	3 330 000	100

Madame le MAIRE demande de l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale, pour faciliter la réalisation de ces travaux de construction qui permettront, outre l'augmentation de la capacité d'accueil de ce service très sollicité et apprécié de la population Thoyrisienne, le regroupement sur un seul site de l'Accueil de Loisirs et de l'Espaces Jeunes.

Madame BOULENS indique que le montant des travaux s'élève à 3 330 000 € HT mais que le conseil municipal vient de voter l'opération 136 pour 3 430 000 € et que cela ne correspond pas à la TVA.

Madame BOULENS demande la destination de ces 100 000 €.

Madame le MAIRE répond qu'il s'agit pour les 3 330 00 € d'un programme de travaux, et pour les 3 430 000 € d'une enveloppe budgétaire car il restera des choses à aménager au centre de loisirs et on retrouve ces 100 000,00 € sur la ligne budgétaire affectée au "Centre de Loisirs", et sur les enveloppes budgétaires les montants sont toujours en TTC.

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, par 28 voix pour (Madame BENIER, Monsieur LAVOUE, Madame BARRILLIET, Madame MARRON, Monsieur LABRANCHE, Monsieur GUIOTON, Madame LESQUERRE, Monsieur PUGET, Madame GIOVANNONE-EDWARDS, Monsieur PECHOUX, Madame BECHTIGER, Monsieur SOULARD, Monsieur FROMONT, Madame PIETRZYK, Monsieur CESTELE, Monsieur LAGOMANZINI, Madame NIEROZ, Madame FERNANDEZ-GONZALEZ, Madame JONES, Madame CHAVY, Monsieur REGARD-TOURNIER, Monsieur BARRILLIET, Madame TINGUELY, Monsieur THOMAS, Madame BUDZINSKI, Madame COTIER, Monsieur ROMAND-MONNIER et Monsieur JULLIARD) et 1 abstention (Mme BOULENS),

Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale, pour faciliter la réalisation de ces travaux de construction qui permettront, outre l'augmentation de la capacité d'accueil de ce service très sollicité et apprécié de la population Thoyrisienne, le regroupement sur un seul site de l'Accueil de Loisirs et de l'Espaces Jeunes.

Point N°21

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE – RENTREE 2015/2016

Monsieur LABRANCHE informe qu'une nouvelle grille tarifaire révisée doit être mise en place pour le restaurant scolaire, pour tenir compte de la réorganisation des services au vue des nouvelles demandes et attentes des familles. Les nouveaux tarifs sont calculés sur la base du quotient familiale, les factures sont décomptées au repas pris et peuvent être payées par voie dématérialisée grâce au TIPI.

La commission municipale en charge des affaires scolaires et périscolaires réunie le 01^{er} Avril 2015 à donner un avis favorable.

Quotient Familial (Revenu familial mensuel/Nombre de part)	Tarifs 2014-2015	Tarifs 2015-2016	Evolution tarifaire	Prix du repas occasionnel Ou repas d'urgence
A (- de 500€)	3,10 €	3,16 €	2 %	6,50 €
B (entre 501 et 710€)	3,60 €	3,67 €		
C (entre 711 et 1070€)	4,20 €	4,41 €	5 %	
D (entre 1071 et 1370€)	4,70 €	5,08 €	8 %	
E (+ de 1370€)	5,20 €	5,62 €		

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Approuve cette nouvelle grille tarifaire pour le restaurant scolaire.

Point N°22

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

MISE EN PLACE D'UNE GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITES DU TEMPS PERISCOLAIRE – RENTREE 2015/2016

Monsieur LABRANCHE rappelle que la réforme des rythmes scolaires a entraîné la mise en place de temps d'activités périscolaires par la ville de Thoiry.

Ces temps sont assimilés aux activités périscolaires qu'il convient après une année de fonctionnement de définir et d'arrêter un coût un coût d'utilisation de ce service par les familles.

Monsieur LABRANCHE propose de mettre en place pour la rentrée scolaire 2015/2016 la grille tarifaire des Temps d'Activités Périscolaires suivantes.

Ces tarifs sont établis sur la base du quotient familiale et feront l'objet d'une facturation par période d'activités d'une durée de 6 à 11 semaines.

Monsieur LABRANCHE informe que cette grille a fait l'objet d'un avis favorable de la commission municipale en charge des affaires scolaires et périscolaires réunie le 01^{er} avril 2015.

Madame le MAIRE demande d'approuver cette grille tarifaire pour les TAP.

TARIFS	TRANCHE du QF	TARIFICATION DU TAP A L'ANNEE ET PAR ENFANT	TARIFICATION DU TAP PAR PERIODE ET PAR ENFANT
A	<i>moins de 500 euros</i>	41 €	8,20 €
B	<i>de 501 euros à 710 euros</i>	103 €	20,60 €
C	<i>de 711 euros à 1070 euros</i>	162 €	32,40 €
D	<i>de 1071 euros à 1370 euros</i>	238 €	47,60 €
E	<i>plus de 1370 euros</i>	297 €	59,40 €

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, par 27 voix pour (Madame BENIER, Monsieur LAVOUE, Madame BARRILLIET, Madame MARRON, Monsieur LABRANCHE, Monsieur GUIOTON, Madame LESQUERRE, Monsieur PUGET, Madame GIOVANNONE-EDWARDS, Monsieur PECHOUX, Madame BECHTIGER, Monsieur SOULARD, Monsieur FROMONT, Madame PIETRZYK, Monsieur CESTELE, Monsieur LAGOMANZINI, Madame NIEROZ, Madame FERNANDEZ-GONZALEZ, Madame JONES, Madame CHAVY, Monsieur REGARD-TOURNIER, Monsieur BARRILLIET, Madame TINGUELY, Monsieur THOMAS, Madame COTIER, Mme BOULENS, Monsieur ROMAND-MONNIER), 1 abstention (Madame BUDZINSKI,) et 1 vote contre (Monsieur JULLIARD),

Approuve cette nouvelle grille tarifaire pour les activités du temps périscolaire pour la rentrée 2015/2016.

BUDGET ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

**PROMOTION DES ACTIVITES SPORTIVES ET PHYSIQUES AUX ECOLES
PUBLIQUES – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE – 2EME TRIMESTRE
ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

Monsieur LABRANCHE rappelle que par délibération du 7 octobre 2014, la collectivité a décidé de mettre en place une convention avec les Directeurs des Ecoles Publiques”, la Présidente de l’Association “Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry” et l’Inspection Départementale de l’Education Nationale, concernant l’enseignement de la gymnastique dans les établissements scolaires de THOIRY, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014.

En vertu de cette convention, la Ville de THOIRY, s’est engagée à prendre en charge le coût d’intervention, relatif à cette activité à l’Association “Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry” sur la base du bilan des heures effectuées au cours de chacune des périodes considérées.

L’intervenant de Gymnastique a, au cours du 2^e trimestre de l’année scolaire 2014-2015, effectué 24 heures à l’Ecole Primaire “Les Gentianes”, soit un coût total de 672,00 €, calculé à partir d’une rémunération horaire de 28,00 € nets, y compris l’indemnité de congés payés, à verser à l’Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry.

Madame le MAIRE demande d’accepter le versement d’une subvention au profit de l’Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry d’un montant de 672,00 €, conformément à la délibération du 07 octobre 2014.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l’assemblée de passer au vote.

A l’unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Accepte le versement d’une subvention au profit de l’Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry d’un montant de 672,00 €, conformément à la délibération du 07 octobre 2014

PATRIMOINE COMMUNAL – TRAVAUX & VRD

ACCEPTATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION - RUE DU PUITTS MATHIEU AVEC LE SIEA.

Monsieur PUGET indique que dans le cadre des travaux d'aménagements routiers et de réseaux de la Rue du Puits Mathieu, il est prévu l'amélioration esthétique des réseaux téléphoniques par la mise en souterrain de ces derniers, les travaux seront réalisés par le SIeA et subventionnés par la commune.

Celui-ci comporterait :

La mise en souterrain du réseau de télécommunications « Rue du Puits Matthieu »

- 60 mètres de tranchées
- 160 mètres de fourreau diamètre 33
- 30 mètres de fourreau 2H4
- 160 mètres de fourreau 4H4
- 4 chambres L2C
- 1 regard 30*30

Frais annexe :

Le montant prévisionnel de télécommunication restant à la charge de la commune s'élève à 16 900 €.

Madame le MAIRE demande de l'autoriser à signer le plan de financement afférent à intervenir avec le SIeA pour la mise en souterrain des réseaux téléphoniques de la Rue du Puits Mathieu.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à signer le plan de financement afférent à intervenir avec le SIeA pour la mise en souterrain des réseaux téléphoniques de la Rue du Puits Mathieu.

PATRIMOINE COMMUNAL – TRAVAUX & VRD

ACCEPTATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ELECTRIFICATION – RUE DE LA GARE - RUE DU PUIITS MATHIEU AVEC LE SIEA.

Monsieur PUGET indique que dans le cadre des travaux d'aménagements routiers et de réseaux de la Rue du Puits Mathieu, il est prévu l'amélioration esthétique des réseaux électriques par la mise en souterrain des réseaux, les travaux seront réalisés par le SIEA qui a estimé ce projet 70 900 €.

Concernant la partie « électrique » le SIEA prendra en charge une partie des travaux, au titre de la redevance « Article 5 » du Cahier des Charges de Concession du Pays de Gex.

Frais annexe :

Le montant prévisionnel pour la mise en souterrain du réseau basse tension « Rue du Puit Mathieu » restant à la charge de la commune s'élève à 41 358 €.

Monsieur SOULARD demande en quoi consistent les travaux d'électrification à la Rue de la Gare ont bien lieux à la Rue de la Gare.

Monsieur LAVOUE répond qu'il s'agit d'une erreur dans l'énoncé du titre et que les travaux seront effectués uniquement à la Rue du Puits Mathieu.

Madame le MAIRE demande de l'autoriser à signer le plan de financement avec le SIEA afférent à la mise en souterrain des réseaux électriques de la Rue du Puits Mathieu.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à signer le plan de financement avec le SIEA afférent à la mise en souterrain des réseaux électriques de la Rue du Puits Mathieu.

PATRIMOINE COMMUNAL – TRAVAUX & VRD

ACCEPTATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC- RUE DU PUITS MATHIEU AVEC LE SIEA.

Monsieur PUGET indique que dans le cadre des travaux d'aménagements routiers et de réseaux de la Rue du Puits Mathieu, il est prévu l'extension et la modernisation de l'éclairage public sur ce secteur, le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de communication de l'Ain a procédé à l'étude détaillée du projet d'éclairage public Rue du Puits Mathieu.

Celui-ci comporte ;

- 9 points lumineux.

Le montant total de ce projet s'élevait à 25 700 € TTC.

Frais annexe :

La participation financière provisoire à la charge de la commune s'élèvera à 17884,17€.

Madame le MAIRE demande de l'autoriser à signer le plan de financement avec le SIEA afférent à la réalisation des travaux d'éclairage public de la Rue du Puits Mathieu.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à signer le plan de financement avec le SIEA afférent à la réalisation des travaux d'éclairage public de la Rue du Puits Mathieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

L'intégralité des séances du Conseil Municipal enregistrée sur support audio est consultable auprès du service des assemblées sur demande faite à l'attention du Maire.